



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-073 / 7-5-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 24 juin 2021, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 29 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. AMACHANTOUX, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, N. JULLIARD, A. MOTTE, B. SEVEN.

La secrétaire de séance désignée est G. DA COSTA.

OBJET : FINANCES / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Vie sportive - Subvention exceptionnelle à l'association Cercle des nageurs voironnais

Rapporteur : Stéphane VALENTIN

EXPOSE : L'association le Cercle des Nageurs Voironnais a sollicité la Ville en vue d'obtenir une aide financière pour l'organisation de la 20^{ème} traversée du lac qu'elle organise le 14 juillet 2021 à Paladru avec 400 compétiteurs attendus.

Cette compétition connue et reconnue au sein de la Région Rhône-Alpes représente en outre une source de recettes importante pour l'association.

Cette année, l'organisation de cette manifestation est naturellement soumise à un protocole sanitaire très strict imposé par la fédération française de natation. Il est notamment obligatoire d'utiliser un chronométrage électronique que seul un prestataire extérieur peut mettre en œuvre. Cela représente une charge supplémentaire importante pour le club qui vient s'ajouter à la perte de 22 000 € suite au remboursement des adhérents depuis le début de la crise sanitaire.

PROPOSITION :

Vu le dossier présenté par l'association Cercle des Nageurs Voironnais

Vu l'avis de la Commission sport, culture et vie associative en date du 17 juin 2021,

Vu l'avis de la Commission Finances Administration générale Commerces Sécurité en date du 21 juin 2021,

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 € en faveur de l'association Cercle des Nageurs Voironnais pour l'aider à financer les frais de chronométrage électronique obligatoires nécessaires pour l'organisation de la traversée du lac de Paladru prévue le 14 juillet 2021.
- D'inscrire ces dépenses à l'article 9240.0062/ 6574.

DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (35 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien POLAT



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint aux finances, à l'administration
générale et aux économies

Yves ALLARDIN

